Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 174

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pes suisses ayant atteint un format idéal seront en mesure d'installer des unités de production à l'extérieur de nos frontières nationales (...) ».
Face à cette évolution, les dirigeants syndicaux formulent le souhait que l'horlogerie « se montre digne vis-à-vis des travailleurs » et des revendications concernant une information plus rapide, la participation aux décisions. Se satisfont-ils d'une telle attitude ou se réservent-ils d'autres moyens d'action ?

SAINT-GALL

Majorité absolue au PCD

Les électeurs diront le 23 avril si un canton suisse accordera la majorité absolue à un parti tant au législatif qu'à l'exécutif. Saint-Gall, qui fut longtemps un fief radical, a, en effet, accordé une légère majorité au Grand Conseil au parti chrétien-démocrate qui, en recueillant le 46,2 % des suffrages, a fait élire 92 des 180 députés. Il revendique maintenant la majorité au Conseil d'Etat. Le parti socialiste reconnaît cette revendication et portera sur sa liste son candidat, quatre candidats chrétiens-démocrates et deux des trois candidats radicaux. Les listes chrétiennes-démocrates et socialistes seront semblables. Les radicaux portent en liste trois des leurs, trois des quatre chrétiens-démocrates et le candidat socialiste. Enfin l'Alliance des indépendants porte en liste trois chrétiens-démocrates, deux radicaux et un socialiste, en laissant le septième ligne libre.
L'Union des chrétiens-démocrates et des socialistes vaincra-t-elle ? Arithmétiquement c'est possible et l'élection du socialiste Mathias Eggenberger au Conseil des Etats a été due, l'automne dernier, à la bienveillante neutralité des chrétiens-démocrates.
En revanche, il faut s'étonner de ce que le parti saint-gallois pousse le respect de la proportionnelle, louable en soi, jusqu'à porter les candidats d'autres partis sur sa propre liste. Où est l'indépendance ?

VAUD

La musique à l'école: ça bouge?

Un peu partout en Suisse, depuis quelques années, se dessine un mouvement en faveur du développement de l'enseignement de la musique, parente pauvre parmi les branches d'études, dont la valeur de formation de l'individu n'est cependant plus contestée.

Quelques signes : en 1968, le conseiller national argovien Lang lance un postulat demandant que la musique puisse être branche de maturité en option avec le dessin. M. Tschudi fait alors effectuer une enquête auprès des directeurs et des professeurs des gymnases et hautes écoles suisses.

En juin 1970 se crée un Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école, qui adresse une requête à la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et se met au travail pour élaborer un programme d'enseignement.

Actuellement, la commission fédérale de maturité étudie la possibilité de reconnaître la musique comme branche de maturité.

En Suisse romande aussi, ici et là, on requiert et on expérimente. Dans le canton de Vaud, à fin mai 1971, le groupe des maîtres de musique de la Société vaudoise des maîtres secondaires présente au DIP un mémoire : « La Musique à l'Ecole ». Puis, quelques semaines plus tard, le même département reçoit, accompagnée de nombreuses signatures dont la plupart sont de poids, la requête du groupe Action pour le renouveau de la musique à l'école.

Mais déjà dans les écoles on est au travail. A Genève, c'est sous l'égide du DIP : en 1970 est créée une section artistique, au Collège Voltaire, qui délivre une maturité donnant accès à l'Université dans les limites de l'ordonnance fédérale sur la maturité. Dans le canton de Vaud, de façon marginale, on expérimente. Quelques exemples (à nos lecteurs de nous en fournir d'autres) : au niveau primaire, innovations à Renens; au Collège de Bellevaux à Lausanne, des maîtres « mordus » ouvrent à leurs élèves le monde sonore et les familiarisent avec quelques instruments. A Lausanne encore, au Collège secondaire de l'Elysée, depuis le printemps 69, l'expérience-pilote offre en dehors des branches au programme des cours à option; l'objectif prioritaire est la promotion de la musique (groupe vocal très actif, construction d'un orgue, petite classe d'orgue, fabrication d'épinettes, de flûtes, possibilité pour un certain nombre d'élèves d'être libérés un après-midi par semaine pour étudier leur instrument et, dès ce printemps, deux groupes nouveaux : jazz et musique de chambre). Et encore, au Collège secondaire lausannois de Béthusy et à celui de Vevey, la musique est également à l'honneur dans le cadre des loisirs organisés par l'école.

Déception à Rolle

Il se passe donc quelque chose. Aussi, grande fut la déception des intéressés vaudois quand ils apprirent à fin 1971 qu'à Rolle, zone-pilote, les responsables de la réforme n'envisageaient aucune expérience dans ce domaine, puisque ne serait consacrée à la musique qu'une période par semaine (en tout soixante minutes à partager entre un musicien non professionnel et le maître de classe) ce qui représente un recul par rapport à ce qui existe actuellement à l'âge correspondant (deux heures).
Alors ? Les enquêtes, requêtes, mémoires, des pets dans l'eau du Léman vaudois ? Demeurent les initiatives d'hommes dévoués et dynamiques. Mais il faut que leurs recherches puissent être généralisées; et puis, c'est dès l'école enfantine, à l'âge où la sensibilité se forme, où l'intérêt s'éveille, que la question de l'éducation musicale se pose. Puisque l'expérience ne semble pas devoir se faire à Rolle, souhaitons qu'elle se fasse ailleurs, que les départements cantonaux, les communes aussi fassent que ça bouge vraiment.

La bourgeoisie en quête d'une politique

Le Conseil fédéral a déposé son deuxième rapport sur « les Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975 ». Ce document de 64 pages a été généralement bien accueilli par la presse. Et c'est vrai qu'il est en progrès notable sur le précédent rapport présenté en 1968.

Le lecteur des « Grandes lignes » est d'emblée frappé par la lucidité des premières pages (chapitres introductifs) où l'on s'en prend aux « foyers de tensions spéciales ou situations de déséquilibre », aux « conceptions souvent purement matérialistes qui dirigent nos activités ». Le Conseil fédéral peut ainsi affirmer avec justesse que « nous sommes actuellement sur le point de passer d'une période surtout axée sur le développement quantitatif de l'économie vers une époque où les aspects humains de la vie et les considérations d'ordre qualitatif doivent avoir le pas ».

Un trompe-l'œil

On croirait presque lire une nouvelle lettre Mansholt sur la lutte contre les pollutions ! Et pourquoi excluerait-on l'éventualité que le prochain rapport du Conseil fédéral (en 1976) se réfère à ce document et en fasse siennes les conclusions ? La lucidité gouvernementale est toutefois plus apparente que réelle, ou du moins elle est en trompe-l'œil. Car sitôt après ce morceau de bravoure, le rapport ajoute que « force est de constater que le *bien-être et la rentabilité sont choses complémentaires,* bien que leurs exigences respectives soient souvent opposées. D'une part, notre société ne doit pas tendre exclusivement au rendement si l'on veut éviter de graves perturbations de la vie sociale et du milieu naturel. D'autre part, la productivité de l'ensemble de l'économie doit encore être accrue si l'on veut pouvoir élever le niveau de vie, protéger l'environnement, améliorer le niveau de la formation, assainir le trafic, développer la sécurité sociale, etc. ».

Voilà un passage qui ressemble étrangement à une salade russe ! Il n'en est pas moins important car il marque bien les limites de la compréhension gouvernementale qui, en dépit de ses nouveautés, reste foncièrement traditionnelle : *seule la croissance économique permettra à la Suisse de résoudre ses problèmes.*

Or, la réflexion actuelle sur ces questions va précisément dans un sens inverse. La primauté de la rentabilité favorise la création et le développement de productions inutiles ; elle entraîne aussi une mauvaise répartition des ressources naturelles et conduit finalement à multiplier les déséquilibres partiels (urbanisme incohérent, inégalité criante dans la distribution des revenus, pollutions et gaspillages) qui mettent en cause la notion même d'amélioration du niveau de vie.

Le rapport du Conseil fédéral reflète ainsi une contradiction essentielle du fonctionnement du libéralisme économique contemporain. L'évidence de la dégradation de certaines des conditions d'existence l'amène à constater les insuffisances d'un régime d'économie libérale, mais il se révèle incapable pour le surplus d'en tirer les conséquences concrètes — au contraire de M. Mansholt qui propose notamment d'introduire des « certificats de production ».

Entre la qualité de la vie et la croissance économique, il est probable qu'il faille choisir. On ne mettra la seconde au service de la première qu'en apprenant à contrôler et à maîtriser la croissance économique, ce qui suppose de passer d'une économie libérale à une économie socialisée.

Cela étant, il n'y a pas vraiment lieu d'être surpris que le Conseil fédéral se soit arrêté en cours de chemin, qu'il ne soit pas allé jusqu'au bout du raisonnement. D'autant plus qu'il a d'autres chats à fouetter avant d'en arriver là. Il lui reste encore à découvrir ce qu'est l'inflation et donc à renoncer à ce type de pensée quasi moyenâgeuse qui consiste à imputer aux augmentations de salaires une responsabilité prépondérante dans la relance de l'inflation. A l'inverse, il faudra apprendre à aborder franchement les problèmes centraux de notre époque, en commençant par la profonde et scandaleuse inégale distribution des salaires constatée en Suisse. Il devra également trouver une solution pour s'accommoder de la garantie constitutionnelle de la propriété et des restrictions à ce droit de propriété qu'implique un aménagement du territoire qui fasse prévaloir la défense du bien commun.

Ce ne sont pas là de minces contradictions que gouvernement et parlement devront essayer de démêler. La politique de la bourgeoisie suisse va donc faire l'objet d'un processus de décantation accéléré.

Les intentions affichées et les proclamations verbales ne suffisent pas cependant pour nous convaincre que la qualité de la vie l'emportera au bout du compte, car il manque encore l'essentiel : un programme politique.

A nos lecteurs

Après un mois et demi de la nouvelle formule de DP, après sept numéros hebdomadaires, il est temps de dresser un premier bilan de la tentative, en particulier des résultats de la campagne d'abonnements. Au 10 avril, nous avions enregistré plus de six cents nouveaux abonnés. Ce premier total, réellement encourageant, nous confirme dans la certitude que DP-hebdo est viable alors même que l'existence de notre journal n'est pas encore assurée.

La « mise sous toit » est donc assez engagée pour que nous songions à notre deuxième objectif : élargir notre champ d'action et notre rayonnement (tant géographique que journalistique) jusqu'à devenir ce lieu de rassemblement de la gauche, nécessaire à la Suisse romande.